

Résolutions de l'IBB

Adoptées par le Congrès de l'IBB à Durban en Afrique du Sud
le 1er décembre 2017



26. Résolution sur les migrants et les réfugiés

Soumise par : Filca CISL, Fillea CGIL, Feneal-UIL

Au cours des récentes années, les flux migratoires ont connu une croissance exponentielle.

Réfugiés et migrants sont toujours plus nombreux, contraints de quitter leur pays pour fuir les guerres, la faim, les inégalités mondiales de richesse, les tensions politiques et les conséquences du changement climatique. Au cours des quatre années écoulées, près de 200 millions de personnes ont cherché refuge dans différentes régions du globe, au péril de leur propre vie et de celle de leur famille. Une personne sur 113 à travers le globe a dû quitter son foyer sous la contrainte. En 2005, 6 personnes fuyaient leur pays toutes les minutes et ce chiffre a quadruplé en 2016, passant à 24 personnes à la minute. La moitié de ces personnes sont des enfants.

Tous les acteurs de la société civile, y compris les organisations syndicales, ont le devoir d'accueillir, de défendre et d'intégrer les réfugiés et les demandeurs d'asile ainsi que les migrants économiques. Nous devons tous nous efforcer de parvenir à un partage plus équitable des responsabilités en matière d'accueil et de soutien des réfugiés dans le monde, et nous devons tous cesser de voir dans ces migrations de masse un phénomène d'urgence, étant donné que les migrations sont bel et bien devenues une réalité structurelle de notre époque.

En tant que syndicalistes, nous avons pour mission d'aider ces personnes et de favoriser leur pleine protection et promouvoir leur intégration sociale et professionnelle.

Nous nous devons de le faire pour leur éviter de devenir des proies du travail au noir, des mauvais traitements et de l'esclavage par des employeurs sans scrupules qui n'hésitent pas à tirer parti des organisations criminelles.

Dans le même temps, nous devons nous engager à garantir le droit à la formation linguistique et professionnelle au profit des adultes et le droit à l'éducation pour les plus jeunes. La Fédération syndicale mondiale devrait également réaffirmer son rôle actif dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans la société ainsi que sur les lieux de travail et promouvoir la pleine intégration de la **présence des migrants** au sein de nos syndicats, à tous les niveaux.

Compte tenu des mesures protectionnistes et libérales adoptées par certains pays, il est également fondamental d'intervenir fermement afin de garantir l'égalité des salaires et des conditions de travail, un niveau de vie décent et un travail décent dans un esprit de coopération en ce qui a trait à l'accueil et la protection des migrants et des réfugiés. Sur cette question, le Parlement européen a récemment entamé un processus visant à modifier le Règlement de Dublin, qui prévoit qu'un réfugié potentiel doit demander l'asile uniquement dans le premier pays européen où il pose le pied. À présent, la nouvelle proposition (qui



requiert encore l'approbation du Conseil) prévoit de substituer à ce critère un mécanisme permanent, automatique et contraignant de relocalisation et de répartition sur la base d'un système de quotas.

L'engagement de l'IBB envers les migrants et les réfugiés nécessite d'être renforcé plus avant dans le but de créer des réponses et des stratégies communes, partagées entre toutes les fédérations affiliées et dans toutes les régions, afin d'avancer ensemble dans le cadre d'une action commune et s'exprimer haut et fort, d'une seule et même voix.

Cet engagement commun devrait commencer par la coopération entre nos fédérations européennes et internationales dès lors que la migration est, et demeure, une priorité pour notre secteur, sur laquelle nous allons devoir collaborer aux côtés des organisations et associations internationales, des gouvernements et des ONG.

L'IBB devra également examiner et faire face aux causes des flux de migrants et des réfugiés, en promouvant les partenariats et les alliances avec les syndicats dans les pays d'origine.

Pour ce faire, l'IBB va devoir œuvrer dans les domaines suivants :

La mise sur pied d'actions en ce qui concerne les institutions internationales et les gouvernements dans les pays les plus riches et les plus développés, afin d'affecter les ressources et les moyens vers les pays les plus pauvres, d'où émane le phénomène migratoire ;

1. La promotion des processus de paix au travers de mesures concrètes en concertation avec les syndicats des pays en difficulté, l'opposition à la course aux armements et le soutien à la constitution et au développement de syndicats libres et indépendants.
2. Encourager la reconstruction matérielle et sociale des pays actuellement impliqués dans des conflits.

SIGNATURE :



BWI • BHI • BTI • IBB • ICM
www.bwint.org